Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260528-VI_2026_7-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

VI-2026-7

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**2**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit mai, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt mai deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – Y. RIVAIN – F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – N. STEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : A. LE PANSE – P. DEPLAIX
POUVOIRS : A. LE PANSE à I. RONDOT - P. DEPLAIX à N. STEPHANY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de R. DUBOIS, secrétaire de séance.

Objet: Acquisition parcelle AO 146 suite appel d'offres service du Domaine

Dans le cadre de la succession de Mme Olivard, le service du Domaine a organisé un appel d'offres pour la cession de deux parcelles cadastrées respectivement A0 146 et BL 98.

Après avis favorable de la commission d'urbanisme du 16 avril 2026, la commune s'est positionnée pour l'acquisition de la parcelle AO 146 d'une surface de 1088m², située en secteur NDS au prix de 652,80€ soit 0,60€/m².

La parcelle BL 98 étant dans le secteur de préemption du conservatoire du Littoral, le conservatoire du Littoral a fait parallèlement une offre pour la parcelle située dans son secteur.

Le service du Domaine par courrier du 12 mai 2026 a accepté l'offre de la commune. Pour la parcelle AO 146.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260528-VI_2026_7-DE

Plan de situation parcelle AO 146

Secteur Tumiac



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Valide** la décision d'acquisition de la parcelle AO 146 au prix tel que détaillé ci-dessus. Les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 28 mai 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

R. DUBOIS

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

Olivier DENFER

MAIRIE DE ARZON 56640